

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel MARCHAND, Maire.

Présents : Daniel MARCHAND, Odile DURET, Marc BERNARDET, Catherine PROVOST, Philippe BIRON, Magali GUENZI PACARD, Marie-Madeleine TALON, Daniel GRANGER, Éric DIFFER, Christian PICARD, Martine DEJOUX, Françoise PROVOST, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Sébastien GAUCHARD (a donné pouvoir à Philippe BIRON), Grégory DUDON (a donné pouvoir à PROVOST Catherine).

Secrétaire de Séance : Magali GUENZI PACARD

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15
<b><u>Qui ont pris part à la délibération :</u></b>	15

Date de la convocation :	17/10/2019
Date de l'affichage :	25/10/2019

**CR DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**2019/00581 : Halle et restaurant : permis de construire et consultation des entreprises**

Considérant la nécessité de faire procéder aux formalités de procédures administrative, législatives et règlementaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire desdits bâtiments,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire concernant la consultation des entreprises pour la réalisation du projet,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 de l'opération (n°1 du budget « halle et restaurant »)

**RAPPELLE** qu'un coordonnateur SPS devra être choisit afin de suivre les travaux.

## **2019/00582 : PLAN DE FINANCEMENT ET LOYER PROJET HALLE ET RESTAURANT**

Considérant l'état d'avancement du projet ainsi que les études réalisées à ce jour et notamment l'avant-projet définitif présenté par la Fabrique d'Architecture en date du 11 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, avec trois abstentions, le conseil municipal,

**DECIDE** d'adopter le plan de financement en montants toutes taxes reproduit ci-après.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
Estimation d'avant-projet définitif	720 000 €	<b>Subventions</b> Etat	250 000 €
Bureaux d'études	54 000 €	Conseil Régional	50 000 €
Etude de sol	1 824 €	Conseil Départemental	180 000 €
Suivi qualité construction (BET AACCESS)	4 836 €	<b>Emprunt</b>	<b>300 660 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>780 660 €</b>		<b>780 660 €</b>

**DECIDE à l'unanimité**, que le restaurateur s'acquittera d'un loyer mensuel de 1000 € HT

## **2019/00583 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA VELLE**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 122 445 € TTC pour la part communale.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**ACCEPTE** les estimations des travaux présentés pour un montant de 122 445 €, sur étalement de 15 ans soit environ 9086 € par an,

## **2019/00584 : MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES EN MILIEU RURAL**

Le Maire indique que les Directeurs Départementaux des Finances Publiques (DGFIP) envisagent de réorganiser en profondeur les réseaux territoriaux et de fermer les activités des trésoreries de :

- ✓ Bourbon l'Archambault
- ✓ Cérilly – Ainay-le-Château
- ✓ Commentry
- ✓ Dompierre-sur-Besbre
- ✓ Lapalisse
- ✓ Le Montet
- ✓ Montmarault
- ✓ Saint-Pourçain-sur-Sioule
- ✓ Varennes sur Allier

La gestion financière et comptable de l'ensemble des communes quant au recouvrement de l'impôt, seront confié aux Services de Gestion Comptable (SGC).

La perte du service public majeur sur la commune de DOMPIERRE-SUR-BESBRE concourt à la désertification des communes rurales.

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et contribuables afin que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics.

Le Conseil municipal désireux de préserver le service public de proximité :

- ✓ demande à l'Etat le maintien des Trésoreries rurales en tant que sites de proximité,
- ✓ de S'OPPOSER à toute réflexion qui pourrait aboutir à la fermeture de la Trésorerie de DOMPIERRE-SUR-BESBRE.

### **Questions diverses :**

- Réflexion sur la mutuelle communale, Monsieur le Maire évoque la possibilité d'effectuer une réunion (dirigée par un assureur) sur la protection de la santé, avec un maillage associatif et toutes autres personnes intéressées.
- La remorque sera à changer. Des propositions seront demandées pour le prochain conseil.
- Réflexion sur la sécurisation du hangar des employés communaux rue du Champs de Foire.
- Discussion autour de la pose de poteaux pour la fibre optique.

Levée de la séance à 20h30

Pour affichage,  
Le 25/10/19